

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



#### Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

#### Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

# 1. Intitulé du projet

Aménagement et construction d'un quartier sur la commune de Mont Saint Aignan

#### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ICADE Promotion

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

FRANC David - ICADE Promotion

RCS / SIRET

Forme juridique SASU (ICADE)

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

#### N° de rubrique et sous rubrique

## Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique

Rubrique 36 : Travaux ou constructions soumis à permis de construire, sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait

Le projet de quartier des Oiseaux est prévu sur la commune de Mont Saint Aignan, qui dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2007, modifié le 1er février 2011, le 23 mai 2013, le 23 janvier 2014 et le 18 décembre 2014 et n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

l'objet d'une évaluation environnementale. Le projet entre dans le cadre du cas par cas car il prévoit la création d'une SDP d'environ 11 000m² sur un terrain d'une superficie de 2,1 hectares.

## 4. Caractéristiques générales du projet

## Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet

Sur un terrain, en réserve foncière, situé au coeur du tissu urbain de Mont saint Aignan, le projet prévoit la réalisation d'un quartier afin de répondre aux besoins résidentiels et afin de promouvoir une ville durable.

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

#### 4.2 Objectifs du projet

Il est question de créer un quartier offrant un cadre de vie de qualité aux futurs résidents, suite à une consultation d'opérateurs lancée par la ville de Mont Saint Aignan en mars 2012, après réalisation d'études de programmation urbaine. Ce projet doit :

- Répondre aux enjeux majeurs communaux qui sont : l'habitat, l'environnement, le cadre de vie.
- Apporter un cadre de vie de qualité avec des espaces extérieurs plantés et des services à la population.
- S'inscrire dans les politiques en matière d'habitat à l'échelle de la Métropole Rouen Normandie (Programme Local de
- l'Habitat) de telle sorte que le projet puisse évoluer et s'intégrer dans un schéma d'aménagement général plus large.
- Etre partagé : la ville de Mont Saint Aignan a mis en place une concertation tout au long de la réalisation du projet avec les institutions et avec les habitants (cf. Annexe 7).

Le parti général d'aménagement est articulé de la manière suivante :

- Faciliter l'accessibilité au quartier et promouvoir les déplacements doux
- Proposer des logements diversifiés tant sur la typologie qu'en fonction de la taille des logements
- Offrir un cadre de qualité en prévoyant la création d'espaces communs paysagers en coeur de quartier
- Traiter l'interface avec les tissus environnants par l'implantation de maisons individuelles.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Dans ce cadre, sont prévus les aménagements suivants:

- construction d'environ 155 logements décomposés en divers bâtiments allant de R+1 à R+3 et d'équipements d'accompagnement à destination des futurs habitants (abri de jardins / ateliers). construction d'un local d'activités en RDC du bâtiment A
- création d'une voirie de desserte au sein de l'emprise du quartier et d'espaces communs pour les futurs habitants
- création d'une grande promenade verte au coeur de l'opération
- création de 223 places au total sur le quartier dont 131 en sous-sols, 62 en surface et 30 auprès des maisons groupées

Au stade actuel, il est envisagé que le projet se réalise en trois phases pour une durée globale de 18 à 36 mois de travaux de construction.

- Phase 1 : travaux de VRD, terrassements
- Phase 2 : travaux de construction des bâtiments
- Phase 3 : paysage et finition des espaces extérieurs

A titre d'information, le démarrage des travaux souhaité pour la première phase est envisagé au 1er trimestre 2018 en fonction notamment du financement et de la commercialisation des logements du quartier.

#### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Opération d'aménagement d'ensemble ayant pour objet :

- la construction d'environ 155 logements dans un objectif de mixité sociale
- l'accueil d'équipements et de services d'accompagnement (crèche, local atelier pour les jardins)
- l'aménagement d'espaces communs et paysagers (jardins partagés et espaces verts communs)

<b>4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administ</b> La décision de l'autorité administrati dossier(s) d'autorisation(s).	rative(s) d'autorisation le projet a ve de l'Etat compétente en m	i <b>-t-il été ou se</b> natière d'env	era-t-il soumis vironnement c	<b>?</b> devra être jo	ointe au(x)			
- Déclaration au titre de la loi sur l'eau (dépot prévu en septembre 2016)								
- Permis de construire valant					struire			
(cf : annexe n°12)		•	_					
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure	d'autorisation ce formulaire est	rempli						
Procédure d'examen au cas pa d'impact	r cas préalable à la réa	alisation	éventuelle	d'une éti	ude			
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro	jet et superficie globale (assiette) d	le l'opération	préciser les u	nités de mesu	re utilisées			
Grandeu	rs caractéristiques		Valeur					
	Surface du projet		2,1 hectares					
	Logements créés Hauteur des constructions		environ 11 000 m <sup>2</sup> de SDP pour 155 logts R+1 à R+3					
	Estimation des surfaces au s		environ 5120m					
	Estimation des surfaces impe Débit de fuite de l'opération		environ 8500 2litre/second	m² (bâties et le/hectare.	revêtements)			
	Gestion hydraulique douce Accès véhicules		capacité ouvr	ages fréquenc				
	Acces venicules			es 2 des 3 vo au pourtour				
4.6 Localisation du projet		- N.Y.						
Adresse et commune(s)								
d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>	Long. 1 °C	04 ' 13" E	Lat. <u>49</u> ° <u>28</u>	, b <u>6 , 7" 7</u>			
rue Le Verrier	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et	d), 8°, 10°, 1	8°, 28° a) et b	), 32° ; 41° et	42° :			
Commune de Mont Saint	Point de départ :	' "	Lat °					
Aignan	Point d'arrivée :	_ ' _ " _	_ Lat • • "					
	Communes traversées:							
					77			
4.7 S'agit-il d'une modification/extensio	n d'une installation ou d'un ouvre	age existant 7	?	Oui N	Non X			
4.7.1 SI oui, cette installation ou cet o	uvrage a-t-il fait l'objet d'une étu	de d'impact	?	N iuc	lon			
4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été au	torisé ?							
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un program	4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?							
Si oul, de quels projets se compose le	programme ?							

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.	Sensibi	lité en	vironnementale de la zone d'implantation envisagée				
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des	sols sur l	e lieu	de votre projet ?				
Il s'agit d'une ancienne friche urbaine, en réserve foncière. C'est un espace clos occupé par une prairie fauchée bordée de haies en partie sur talus et plantée d'arbres d'essences variées. Le site présente un talweg artificiel gérant les eaux de pluie de la parcelle voisine qui sera renforcé dans le cadre du projet. (Annexe 6: note, photos et plans sur l'historique de la parcelle).							
Existe-t-il un ou plusieurs de concernés) réglementant l'o	cumen	ts d'u	urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme Oui X Non				
Plan Local d'Urbanisme de Mont Saint Aignan approuvé le 20 septembre 2007, modifié le ler février 2011, le 23 mai 2013, le 23 janvier 2014 et le 18 décembre 2014.  Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet  De projet se situe en zone UC:  Secteur UC de forte densité à vocation d'habitat, de constructions d'intérêt collectif liées principalement à l'enseignement et la formation professionnelle mais aussi aux équipements structurants de la ville (services, commerces, activités)							
environnementale ?  5.2 Enjeux environnementau	<b>x dans</b> l	l <b>a zon</b> ous me	ments ont-ils fait l'objet d'une évaluation  Oui  Non X  de d'Implantation envisagée : oyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet				
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non					
dans une zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X					
en zone de montagne ?		X					
sur le territoire d'une commune littorale ?	• 🔲	X					
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		X					
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours	X	О	Plan de prévention du Bruit dans l'Environnement de la Seine- Maritime approuvé le 16 janvier 2015 Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Métropole Rouen Normandie approuvé par le Conseil communautaire en décembre				

d'élaboration?

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		x	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?  si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			PPR Inondation des bassins versants du Cailly de l'Aubette et du Robec prescrit le 29 décembre 2008.
dans un site ou sur des sols pollués ?		X	Le terrain était initialement inclus dans un secteur global comprenant une activité industrielle, qui a fait par l'objet d'une division parcellaire. Toutefois, le terrain actuel du projet, n'a jamais fait l'objet d'une occupation industrielle. Un diagnostic environnemental sur la qualité des sols a été diligenté par les opérateurs (annexe 12).
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?		X	
dans un site inscrit ou classé ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		X	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?		X	

# 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines	de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		Х	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	Le projet générera une imperméabilisation des sols susceptible de modifical l'écoulement des eaux de surface et souterraines.  En compensation, des techniques de gestion des eaux pluviales de type hydraulique douce seront mise en oeuvre afin de faciliter l'infiltration et le stockage des eaux avec un débit régulé (annexe 9).
Ressources	est-il excédentaire en matériaux ?	X		Les excédents de matériaux seront principalement liés à la réalisation des sous sols
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	0	X	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	_	X	Le projet préserve certains arbres situés le long de la rue Le Verrier. Le projet ne présente pas d'incidences notables sur les espèces de faune et de flore. Les aménagements paysagers projetés permettront de créer de nouveaux habitats naturels pour la faune locale.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire?		X	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		х	Le projet valorise une friche en milieu urbain et ne consomme donc pas d'espaces naturels ou agricoles.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	Secteur localisé dans l'enveloppe du Plan Particulier d'Intervention de la zone de Rouen.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Présence d'une cavité karstique à l'est du site.  Périmètre de protection de 30m et préconisations suivantes :  - limiter les écoulements sur et autour de la zone incriminée.  - toute solution d'infiltration à proscrire au droit du périmètre du karst.  - enfouissement à faible profondeur d'une géogrille dépassant de 5m autour de la zone et ancrée sur ces franges solides.  Le projet proposé est réalisé en respectant les recommandations émises pour cette zone.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	Un diagnostic environnemental sur la qualité des sols, ainsi qu'un diagno géotechnique ont été récemment réalisés (annexe 10 / 11 / 12)
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	X	L'avenue du Mont aux Malades est définie, par arrêté communal,comme axe de transport terrestre bruyant sur une largeur de 30m de part et d'aux de l'axe. Cet axe génère un trafic journalier de 12300 véhicules jours et un niveau de bruit de 67,3 dB.  Le projet prévoit un traitement des façades exposées sur l'axe bruyant.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ?		X	
	Est-il concerné par des vibrations ?		X	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	Le projet prévoit un éclairage résidentiel qui n'est pas source de pollution lumineuse (projections lumineuses en direction du sol).
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		X	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	X		Le rapport pôle Bio-Science de mars 2000 conclue que le peu d'éléments concrets, ainsi que les perturbations contemporaines, ne permettent pas d'envisager une recherche complémentaire sur le terrain. De plus, la forte urbanisation des lieux ne laisse que peu de place à une éventuelle recherche archéologique au delà des limites actuelles.  Un diagnostic archéologique a été réalisé (annexe 8)
	Engendre-t-II des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	X		Création d'espaces communs et paysagers qui pourront être fréquentés par les résidents mais également les habitants de Mont Saint Aignan. Création de logements

Oui Non X Si oui, décrivez lesquelles :
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui Non Si oui, décrivez lesquels :
7. Auto-évaluation (facultatif)
7. Auto-évaluation (facultatif)  Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

#### 8. Annexes

## 8.1 Annexes obligatoires

d'eau et cours d'eau ;

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	Х
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans	Х

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

#### Objet

Annexe 6 : historique de la parcelle de l'Ecoquartier, vues aériennes, plan de division

Annexe 7 : historique du projet et concertation

Annexe 8 : rapport archéologie

Annexe 9 notice hydraulique

Annexe 10 🛊 étude géotechnique

Annexe 11 : avis complémentaire sur l'étude géotechnique

Annexe 12 : Diagnostic environnemental du milieu souterrain

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

16 Act 2016

Signature

Fax: 02.35.63.38.26